

**CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL  
DU 18 NOVEMBRE 2015 A 20 H 30**

Nombre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 3  
Absents ou Excusés : 0

L'an deux mille quinze

Le dix-huit novembre,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 12 novembre 2015

M. PAULAY a été désigné comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, MENIER, JUIN, GILLE, Mmes ZOÏA, RATINAUD, VAYSSIERE, VALENTI, VALENTIN, MM. TREZEGUET, POLETTO

Pouvoirs : Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET  
Mme SCAFFINI à M. COURREGELONGUE  
M. LATASTE à M. PIRA

Absents ou Excusés : néant

M. Le Maire propose au conseil municipal de faire 1 minute de silence afin de rendre hommage aux défunts, et leurs familles ; et pour prendre position aux évènements actuels.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité

**1. Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : mise en place des tours de garde des élus**

M. le Maire propose de mettre en place quatre tours de garde pour les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015.

**2. Appel à candidature pour une prestation intellectuelle dans le cadre de l'étude Projet «Cœur de Bourg ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'aménager de façon réfléchi le Cœur du Bourg.

Pour ce faire, il convient d'engager une étude préalable de l'existant et des possibilités qu'offre ce projet. Cette étude doit être confiée à un cabinet d'architecte qui se chargera de proposer des solutions les plus avantageuses. Monsieur le Maire rappelle que les frais d'étude ont été estimés à 15 000 euros HT. Vu l'article 26 du code des marchés publics, le marché est passé en procédure adaptée.

**3. Achat du terrain au lieu-dit «Jabarlan», parcelles E613 et E615.**

Monsieur le Maire informe les élus que deux parcelles pour une surface d'environ 5283m<sup>2</sup> sont en vente au lieu-dit « Jabarlan ». Ces deux parcelles sont contiguës à l'ancien Bar du Rallye. Ces deux parcelles présentent un intérêt par leur emplacement et la proximité du tout-à-l'égout. Après informations auprès du propriétaire, ce dernier accepte par courrier de céder ces parcelles à la commune au prix de 1.893 € le m<sup>2</sup> soit 10 000 euros l'ensemble des terrains.

#### **4. Convention avec la Caisse d'allocation familiale : demande d'aide spécifique-rythmes éducatifs (ASRE).**

Monsieur le Maire expose la convention avec la Caisse d'allocation familiale concernant la demande d'aide spécifique-rythmes éducatifs (ASRE).

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide spécifique-rythmes éducatifs pour l'ALP école maternelle et élémentaire de la commune. La durée de la convention est fixée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

L'aide est de 0.50 centimes par heure et par enfant pour 3 heures maximum par semaine.

#### **5. Régie Salle des fêtes - Fixation des tarifs de la salle des fêtes pour les particuliers et les associations**

Monsieur PAULAY explique que la salle des fêtes accueille régulièrement des manifestations organisées par des associations locales et des particuliers.

Les tarifs d'occupation de cette salle ont été maintenus durant de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose de réviser les nouvelles dispositions tarifaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit :

- Caution de 500 €
- Les associations virazeillaises ont une location gratuite pour trois payantes
- Les employés communaux auront une gratuité par an.

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Associations	Particuliers	Du 16 avril au 14 octobre	Du 15 octobre au 15 avril
<b>Un soir ou ½ journée Sans cuisine exemple réunion</b>	75 €	130 €	180 €	210 €
<b>Une journée sans cuisine (exemple loto ou bal)</b>	75 €	140 €	200 €	250 €
<b>Une journée avec cuisine (exemple repas ou mariage)</b>	75 €	150 €	300 €	350 €
<b>Forfait 2 jours :</b>	100 €	220 €	420 €	480 €
<b>Forfait 3 jours :</b>				
<b>Disposition aux périodes de vacances</b>	150 €	300 €	500 €	590 €
<b>Agrandissement scène</b>	50 €		Forfait 150 €	
<b>Montage complet scène</b>	50 €		Forfait 250 €	

#### **6. Règlementation sur les chiens errants : mise en place de l'arrêté municipal**

Monsieur le Maire explique la nécessité de mettre en place une réglementation sur la commune sur les animaux errants en raison de la divagation de nombreux animaux.

Il rappelle les différents évènements concernant ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la capture des animaux représente un coût non négligeable pour la commune (équipements techniques, protections, temps de capture...)

Il propose de mettre en place un arrêté expliquant les modalités de la réglementation.

#### **7. Extension de l'usine LISI CREUZET Aéronautique site CARPETE à Marmande : avis sur la demande d'autorisation d'exploiter**

M. le Maire explique le projet d'extension de la Société Creuzet Aéronautique, Groupe LISI Aérospace, acteur mondial pour la production de pièces aéronautiques, sur le site de Carpète.

Les activités du site de Carpète sont soumises à cette réglementation des ICPE et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2009-182-1 du 01/07/2009, complété par l'arrêté n°2011347-0001 du 13/12/2011.

M. le Maire explique que l'agrandissement de l'usine avec l'installation de nouvelles machines de production et l'augmentation des quantités de substances et mélanges dangereux stockés et utilisés sur le site modifient le régime administratif du site, qui doit faire l'objet désormais d'une autorisation d'exploiter en application de l'article L512.1 du Code de l'environnement.

En effet, l'augmentation de l'activité de traitement de surface induira le classement à autorisation de la rubrique 3260 « traitement de surface de métaux » et classera l'activité du site sous la directive IED relative aux émissions industrielles.

De même, l'augmentation des quantités d'acides fluorhydrique présentes sur le site entraînera le dépassement direct de la limite SEVESCO seuil dans pour la rubrique 4110 « toxicité aigüe, catégorie 1 ».

Afin d'obtenir cette autorisation d'exploiter, la société Creuzet Aéronautique a déposé un dossier administratif auprès de la préfecture. Celui-ci comprend, outre le rappel de la situation actuelle du site :

- Une étude d'impact dont le but est l'identification des différentes nuisances potentielles de l'installation, l'évaluation de ces effets et le recensement des dispositions prises pour limiter.
- Une étude présentant les dangers que peut générer l'installation en cas d'accident et les mesures prises pour les prévenir et les moyens de secours propres à l'établissement.
- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité dont l'objectif est l'examen général des installations, au regard des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 23 octobre 2015 au 28 novembre 2015.

Madame Sarah DREUIL a été nommée commissaire enquêteur et sera présente dans les locaux de la Marie de Marmande :

- Le Vendredi 23 octobre de 13 h 30 à 16 h 30
- Le samedi 31 octobre de 09 h 00 à 12 h 00
- Le mardi 10 novembre de 14 h 00 à 17 h 00
- Le vendredi 20 novembre de 13 h 30 à 16 h 30
- Le samedi 28 novembre de 09 h 00 à 12 h 00

La commune de Virazeil doit se prononcer dans le cadre de cette enquête publique sur le dossier déposé.

L'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, a rendu son analyse du dossier en date du 15/10/2015.

Les principaux enjeux de l'extension sont :

- Les risques liés à l'utilisation de matières dangereuses pour l'Homme ou pour l'environnement telles que l'acide fluorhydrique.
- Les rejets atmosphériques
- L'impact sonore et sanitaire, compte tenu de la présence d'habitations à quelques centaines de mètres de l'établissement.

Cependant, au regard des enjeux et des impacts identifiés, les mesures de réduction des impacts proposés dans le dossier sont correctement proportionnés et répondent aux exigences fixées par la réglementation relative aux ICPE. L'autorité environnementale recommande cependant de compléter ces mesures par :

- La réalisation de mesures de surveillance dans l'environnement autour du site après mise en fonction des installations et de vérifier l'absence d'impact des rejets diffus,
- La réalisation d'un mur coupe-feu afin de limiter les effets d'un incendie au niveau de la benne à déchets de copeaux de titane,

- La réalisation de contrôles acoustiques après la réalisation du projet afin d'estimer les niveaux d'exposition réels des riverains et de vérifier le respect de la réglementation en matière d'impact sonore, notamment en limite nord du site.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne, à la majorité, un avis favorable sur le dossier soumis à enquête publique sous réserve de la prise en compte des compléments demandés par l'autorité environnementale (Contre 3 – Abstention 5 – Pour 11).

### **8. Val de Garonne Agglomération : Présentation du projet de mutualisation des services**

M. le Maire expose le projet de mutualisation voté par la Communauté d'agglomération de val de Garonne. Il explique que la mutualisation des services est l'application du schéma de mutualisation présenté en début d'année 2015.

Le conseil municipal prend note du projet.

### **9. Questions diverses**

*Vente de mobilier scolaire* : Mme DELRIEU-GILLET explique la possibilité de mettre en vente du mobilier scolaire non utilisé. Elle propose les tarifs suivants :

Chaise : 5 € l'unité

Table : 10 € l'unité

Chaise et table (bloc) : 15 € l'unité

Le conseil accepte à l'unanimité

*Carrefour des écoles* : M. le Maire expose le problème de sécurité au carrefour des écoles. Il explique qu'il a rencontré les parents d'élèves et les enseignants.

Monsieur le Maire propose un plan d'action :

- Une réunion sur site avec la commission afin d'évaluer les risques et les aménagements nécessaires (mardi 24 novembre à 16 h 30 et mercredi 25 novembre à 12 h 00)

- un action de prévention : sensibiliser les personnes mal stationnées (prospectus, discussion...)

- une réunion participative avec la population concernée (restitution)

Dates à retenir :

Samedi 16 janvier 2016 : vœux de la municipalité à la salle des fêtes du village

Samedi 30 janvier 2016 : soirée des associations

Commission Espaces Verts : Mercredi 02 décembre à 16 h 00 pour faire un point sur l'entretien des espaces verts des lotissements de Monplaisir ( rendez-vous sur site) .

La séance est levée à 23 h 30